

Projet présenté par les députés:

MM. Christian Brunier, Michel Halpérin, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, David Hiler, Antoine Droin et Antonio Hodgers

Date de dépôt: 30 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

attribuant une subvention de 160 000 F à l'UEDH pour 2003, 2004 et 2005

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

Une subvention annuelle de 160 000 F est accordée, pour les exercices 2003, 2004 et 2005, à l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation (UEDH).

Art. 2

Elle est inscrite au budget et aux comptes, à la rubrique xx.00.00.365.xx pour les exercices 2003, 2004 et 2005.

Art. 3

Le montant de la subvention est financé par une ligne budgétaire inscrite au budget de l'Etat.

Art. 4

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Créée en 1995 sur l'initiative de l'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEI), l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation (UEDH) est une fondation de droit suisse, reconnue d'utilité publique par la République et canton de Genève.

L'UEDH organise à Genève en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme (ONU), le Bureau International d'Education (Unesco), d'autres OIG, ONG et universités, des formations courtes en droits de l'homme pour des participants du monde entier. Outre la formation initiale qui est reconduite chaque année en français, en anglais et en espagnol, l'UEDH co-organise d'autres formations à Genève et à l'étranger dont le programme de formation continue en droits de l'homme de la Faculté de droit de l'Université de Genève, le programme organisé à Genève pour la Universidad Nacional de Educación a Distancia (UNED), université publique espagnole et le programme de la Chaire Unesco des droits de la personne et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. En 2003 l'UEDH inaugurera une nouvelle formation destinée à promouvoir les droits de la personne et à lutter contre le racisme en Suisse.

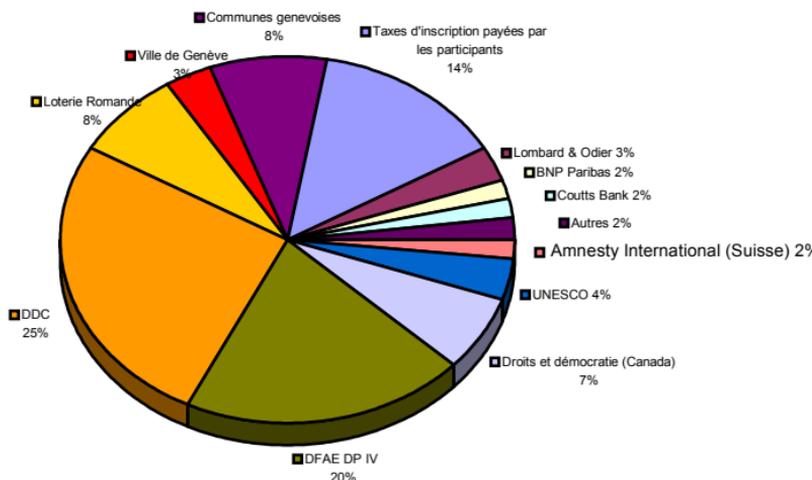
Destinées à des acteurs des droits de l'homme, juristes ou non, à des universitaires, à des magistrats, à des fonctionnaires, à des membres d'ONG, à des journalistes, à des enseignants et à des étudiants en fin de cycle, ces formations ont une vocation pratique de type formation continue. L'objectif élargi est de créer un effet multiplicateur en s'associant à d'autres universités et ONG en Suisse et dans le monde en vue d'apporter un soutien pédagogique à des projets de terrain, notamment dans les zones à risque.

Financement

L'UEDH est financée par le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération helvétique (DFAE) – Direction du développement et de la coopération (DDC) et Division politique IV (DP IV) –, l'Unesco, le Centre international des droits de la personne et du développement de la démocratie (Droits et Démocratie, Canada), la Loterie Romande, la Ville de Genève et

d'autres communes genevoises, Lombard Odier & Cie, la Banque Coutts, BNP Paribas (Suisse) et Cargill International.

Recettes 2000/2001 de l'UEDH



Une subvention complémentaire du Département fédéral de l'intérieur (Fonds contre le racisme et pour les droits de l'homme) a été accordée pour une période de 3 ans en juillet 2002 en vue de la mise sur pied d'une formation destinée à promouvoir les droits de l'homme et à lutter contre le racisme en Suisse.

Objectifs

L'objectif premier de l'UEDH est de créer à Genève un espace de formation de niveau universitaire en prise directe avec la pratique des négociations internationales. Sièges du Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et de nombreuses autres organisations internationales et ONG, Genève est un centre de communication privilégié

où se côtoient militants des droits de l'homme et diplomates, fonctionnaires internationaux et universitaires. L'ambition des organisateurs est de contribuer à mettre ces ressources et cette expertise au service d'un réseau mondial de promotion des droits de l'homme opérant à tous les niveaux de la vie éducative et associative, comme au plan multilatéral et au niveau des instances gouvernementales.

Du fait de ses liens privilégiés avec la Genève internationale, c'est d'abord sa vocation pratique qui confère à l'UEDH son originalité. La formation initiale et les formations organisées à l'ONU dans le cadre de partenariats avec d'autres universités se font en collaboration étroite avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau International d'Education qui offrent soutien logistique et expertise durant toute la durée des sessions. De nombreuses autres organisations collaborent à la mise en œuvre des programmes dont le CICR, le BIT, le HCR, le PNUD, la Banque mondiale, de nombreuses ONG et neuf universités.

L'objectif élargi est de créer des synergies en contribuant au développement de structures et de programmes d'enseignement spécifiques en Suisse et à l'étranger, notamment dans le cadre d'accords ou de partenariats avec des administrations, des universités ou des ONG œuvrant sur le terrain. Afin de favoriser la multiplication d'initiatives de ce genre, l'UEDH s'est dotée d'un réseau international de promotion des droits de l'homme, fondé sur les liens privilégiés existant entre ses membres – fonctionnaires internationaux, professeurs, anciens participants, membres d'ONG – et destiné à les épauler dans la réalisation de projets à vocation pédagogique.

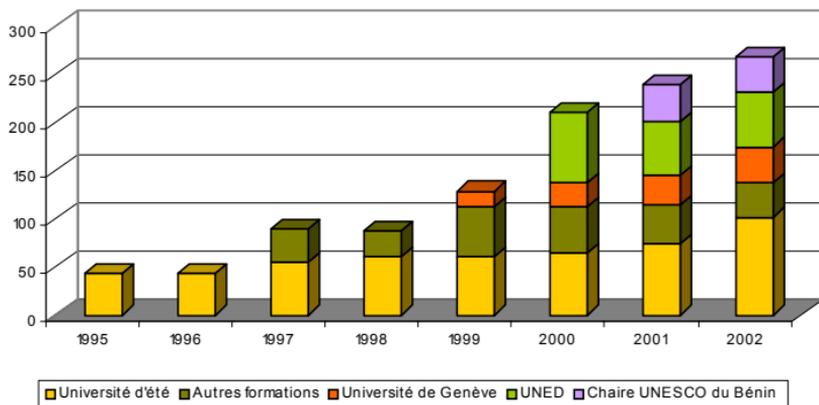
Multiplication des formations et impact sur les groupes ciblés

Depuis sa création en 1995, plus de 400 personnes venant des cinq continents ont bénéficié de la formation de l'UEDH. Sélectionnés parmi plus de 2250 candidats, les participants sont pour la plupart des juristes, des fonctionnaires ou des acteurs de terrain. S'il est difficile de prendre la mesure exacte des retombées de la formation initiale, notamment pour ce qui concerne le nombre des bénéficiaires indirects dans les pays en développement, la multiplication des programmes organisés avec des universités partenaires atteste du rayonnement de l'UEDH et permet d'évaluer avec précision les progrès réalisés à Genève.

Forte de l'expérience des cinq premières sessions, l'Université d'été a non seulement reconduit sa formation initiale, mais s'est également efforcée de

répondre aux demandes d'autres universités qui souhaitent bénéficier de ses relations privilégiées avec l'ONU. Les années 2000 à 2002 ont été caractérisées par la multiplication des formations, les activités de l'UEDH ayant connu un développement sans précédent. Pour ces trois seules années plus de 650 personnes ont été formées, tous programmes confondus.

Etudiants formés depuis 1995



Durant cette période l'UEDH a co-organisé le programme du Certificat de formation continue en droits de l'homme de l'Université de Genève qu'elle avait contribué à mettre en place en 1999. En 2000 elle a également lancé le programme droits de l'homme de la Universidad Nacional de Educación a Distancia (UNED) qui a tenu deux sessions depuis. Ces formations, inspirées de la formation initiale, se sont déroulées successivement, à Genève, de juin à août. A l'origine de ce succès : la valeur ajoutée de programmes qui permettent d'offrir simultanément une formation théorique de niveau universitaire et une expérience pratique de la négociation internationale en matière de droits de l'homme.

Les programmes

Une méthodologie née de la formation initiale

La formation principale se déroule à l'ONU pendant la réunion annuelle de la Sous-commission des droits de l'homme. Le programme comporte des cours théoriques et des séances pratiques : études de cas et participation aux travaux de l'ONU. Exception faite de quelques journées ou matinées de

cours qui se déroulent à l'Université de Genève, au BIE ou dans d'autres OIG, la quasi-totalité des cours se déroulent au Palais des Nations. Les participants assistent à titre d'observateurs aux réunions de la Sous-commission de la promotion et la protection des droits de l'homme, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Cette participation leur permet non seulement de se familiariser avec la pratique de la négociation internationale, mais aussi de prendre la pleine mesure du système de protection des Nations Unies.

Les grandes orientations pédagogiques du programme sont les suivantes :

- Au niveau théorique, l'accent porte moins sur les contenus proprement juridiques, aujourd'hui largement diffusés, que sur la nécessité de promouvoir une approche interdisciplinaire, notamment pour ce qui a trait à la mise en œuvre des droits, économiques, sociaux et culturels et du droit au développement. La formation se veut à certains égards hétérodoxe par rapport à l'approche juridique traditionnelle, l'UEDH estimant qu'il faut un regard nouveau sur une matière qui, tout en naissant dans le cadre du droit, dépasse largement ses frontières.
- Au niveau pratique, les études de cas ont été multipliées de manière à développer la participation et l'interactivité au sein de chaque module. La préparation à la participation aux sessions de l'ONU et les briefings portant sur l'actualité des débats sont assurés par les professeurs tuteurs de l'UEDH et des experts de la Sous-commission des droits de l'homme et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. L'objectif de ces sessions est de placer les étudiants en situation de délégués afin qu'ils apprennent à connaître les rouages du système de négociation tout en bénéficiant de l'encadrement pédagogique offert par l'université. La facilité d'accès à l'information, la possibilité d'assister à l'actualité des débats et de participer aux échanges informels qui se déroulent en coulisses des négociations officielles confèrent à l'enseignement un caractère concret et immédiatement utilisable.

Si la vocation pratique demeure une priorité, l'UEDH est également un forum où l'on débat des contradictions et des limites propres au fonctionnement des mécanismes de protection et des relations complexes qui lient l'évolution de ces droits au développement des sociétés. En 2002, l'accent a porté sur le dialogue interculturel – notamment sur la nécessité d'intégrer les dimensions interculturelle et éducative dans les processus de développement, la lutte contre le racisme et la xénophobie, la question du

genre (droit des femmes) et les nouveaux enjeux liés à la mondialisation : bonne gouvernance, lutte contre la corruption.

Au nombre des évolutions récentes on notera la création d'un nouveau module intitulé *Droits de l'homme et développement*. Il s'agit non seulement de donner aux étudiants des éléments sur le droit au développement conçu comme droit spécifique – ce que l'UEDH faisait déjà, mais de réfléchir, dans le sillage du rapport annuel 2000 du PNUD et des changements survenus dans la définition du mandat de la Banque mondiale, aux moyens à mettre en œuvre pour inclure la dimension droits de l'homme dans des processus de développement qui, le plus souvent, les excluent. Le module comporte en outre un séminaire sur la responsabilité sociale des entreprises où il est question de l'émergence d'un nouvel espace de négociation international et de la nécessaire harmonisation des mandats des organisations intergouvernementales, seul moyen de répondre à la trans-sectorialité des enjeux dans un univers mondialisé.

Retombées dans les zones à risques

Depuis 1997 la Coordination des Peuples autochtones d'Amérique centrale et du sud (PICSA) collabore activement au programme de l'UEDH. En conséquence de cette action, une cinquantaine de participants au Groupe de travail sur les populations autochtones des Nations Unies ont profité de leur séjour à Genève pour suivre des sessions de formation qui leur étaient spécialement destinées. Ces formations courtes se déroulent parallèlement au Groupe de travail. Elles ont pour objectif de donner aux leaders autochtones une meilleure connaissance des mécanismes internationaux et les outils qui leur manquent pour mener à bien les négociations dans lesquelles ils sont déjà engagés. Les sessions sont porteuses d'un dynamisme propre débouchant, année après année, sur des formations sur mesure destinées à des publics très ciblés. Les anciens participants jouent un rôle déterminant dans l'organisation et la mise en œuvre de ces programmes dont le rayonnement ne cesse de croître.

Hormis la multiplication des formations à Genève, les années 2001 et 2002 ont été marquées par l'avancement d'autres projets :

- La mission exploratoire organisée en Amérique latine en 1999 a débouché sur un projet de formation à vocation régionale (région andine). Financé par la Direction du développement et de la coopération suisse, principal bailleur de fonds de l'UEDH, le projet a démarré en 2002. L'organisation a été confiée à l'Université andine Simón Bolívar à Quito,

l'Université d'été agissant en qualité d'agence conseil pour les questions pédagogiques.

- En décembre 2001 et juillet 2002, l'UEDH a également participé aux deux premières sessions d'une autre formation régionale couvrant l'ensemble des pays d'Afrique francophone (zone subsaharienne). Organisée par la Chaire Unesco de l'Université d'Abomey-Calavi à Cotonou au Bénin, la formation a été financée par la Communauté française de Belgique et l'Agence de la francophonie. Elle a réuni 40 participants, originaires des deux sous-régions concernées (Centre et Ouest). La coopération allemande s'est dores et déjà engagée à assurer le financement des deux prochaines sessions.

Outre les échanges de professeurs et la collaboration pédagogique qui devrait déboucher sur la délivrance d'un diplôme commun aux deux universités dès 2002, le protocole signé entre l'UEDH et la Chaire Unesco prévoit qu'un certain nombre de bourses seront réservées aux meilleurs étudiants de la formation béninoise afin de leur permettre de parfaire leur formation à Genève.

Une formation destinée à promouvoir les droits de la personne et à lutter contre le racisme en Suisse

Cette nouvelle formation démarrera simultanément à Genève et à Berne en janvier 2003. Elle s'adresse aux publics des secteurs associatif et éducatif et aux collectifs de victimes de Suisse romande et alémanique. Le programme sera développé en association avec des ONG oeuvrant à la promotion des droits de la personne et la lutte contre le racisme dans ces régions dont la Fondation éducation et développement (FED), Menschenrechte Schweiz (MERS), l'Association romande contre le racisme (ACOR), Amnesty International (Suisse) et de Terre des Hommes.

Les modules traiteront de la sociologie du racisme ordinaire, de l'éducation multiculturelle, des rapports de pouvoir au travail, de la gestion des relations interculturelles dans l'entreprise et à l'école, de la protection des minorités. Des ateliers seront consacrés aux techniques de médiation, de prévention et de résolution de conflits et à une réflexion sur l'altérité et le vivre-ensemble. Une introduction au système universel de protection des droits de l'homme sera assurée via Internet, elle sera suivie d'une présentation des instruments juridiques et de la jurisprudence suisses et d'une réflexion sur la mise en œuvre des normes internationales en droit interne.

Internet

L'Association Internet pour la promotion des droits de l'homme (AIdh) et l'UEDH développent depuis 1999 un site consacré à la défense et à la promotion des droits de l'homme : www.aidh.org. Ce site francophone, très complet se veut généraliste selon un double point de vue d'information et d'éducation. Il se veut aussi, tant pour les étrangers que pour les Genevois eux-mêmes, un miroir reflétant l'image d'une Genève soucieuse de ses responsabilités internationales. Le site de l'AIdh, qui dispose désormais d'un puissant moteur de recherche, permet non seulement de toucher un large public, mais contribue au développement des liens entre les internautes, leur communauté et la Genève internationale. Le taux de consultation du site est en progression constante et avoisine les 5000 à 6000 connexions/mois pour 30 000 à 50 000 pages lues en moyenne.

Conçu comme un guide pratique permettant à chacun de s'informer, le site s'est considérablement étoffé en 2001 et 2002. Outre les rubriques *Combattre le racisme*, *Apprendre la Shoah*, *Genève ville des droits de l'homme* et des rubriques d'actualité, on y trouve une présentation des divers systèmes de protection des droits de l'homme, une bibliothèque et un dictionnaire. Le site héberge également la formation en ligne de l'UEDH : www.aidh.org/uedh. Destiné en priorité aux participants, ce service trilingue (français, anglais et espagnol) est accessible à toute personne désireuse de parfaire ses connaissances dans le domaine.

Développements

Dans les années qui viennent, forte des soutiens obtenus, l'UEDH entend affirmer sa capacité à se transformer en une structure permanente et souple, soucieuse de s'adapter aux besoins et aux attentes exprimés par les différents groupes cibles et les membres de son réseau. Le délai de trois ans permettrait d'agir à plusieurs niveaux :

1. Niveau institutionnel

- L'Université d'été entend asseoir ses activités sur une base institutionnelle stable et développer ses relations avec les institutions universitaires et le milieu associatif suisses en vue de les associer davantage à la formation existante et continuer à développer avec elles des programmes sur mesure. L'expérience des deux dernières années est riche d'enseignements à cet égard. Elle atteste que la qualité des formations organisées avec les universités européennes (Université de

Genève, UNED) suffit à garantir leur autofinancement et la mise à disposition des ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.

- L'UEDH entend également continuer à participer à un nombre limité de projets de partenariats avec des ONG, des gouvernements et des universités situés dans les zones à risque. Le succès de la formation initiale et les nombreux projets nés dans son prolongement attestent des besoins de formation sur le terrain.

L'expérience qui sera menée en Equateur grâce à un financement de la Coopération suisse montrera dans quelle mesure ce type de partenariat est viable. La collaboration avec la Chaire Unesco de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin pourra éventuellement servir de modèle à d'autres collaborations de même type. Il va de soi que la mise en œuvre de programmes de cette nature demeure suspendue à la recherche conjointe de moyens auprès de gouvernements et de donateurs désireux de promouvoir les droits de l'homme dans des régions et des domaines précis : droit au développement, droits des peuples autochtones, promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie dans des zones géographiques déterminées.

2. Développement du site Internet et mise en réseau

Cette période de trois ans permettrait également de poursuivre le développement de la formation en ligne de l'UEDH. Elle permettrait en particulier de poursuivre la collaboration avec l'Association Internet pour les droits de l'homme. L'Aidh et l'UEDH souhaitent multiplier les ponts entre leurs sites en développant une structure pédagogique commune. Le projet répond aux attentes d'un public large dont les intérêts ne sont pas exclusivement académiques et aux besoins spécifiques de publics plus ciblés (participants aux sessions de l'UEDH, juristes, militants, fonctionnaires, travailleurs sociaux).

Cette collaboration permettrait d'impliquer d'avantage le réseau d'experts de l'UEDH, d'activer la promotion des activités et programmes, de développer des opérations conjointes avec les universités partenaires (Genève, Fribourg, l'EPFL de Lausanne), les organismes publics ou les ONG qui en feraient la demande. Elle permettrait en particulier de les associer au développement d'outils pédagogiques électroniques adaptés aux exigences des acteurs et aux besoins spécifiques des groupes cibles.

3. Niveau politique

Profitant de sa présence à Genève et du statut consultatif de l'OUIDEL, l'UEDH contribue de façon significative au développement d'une action concertée en faveur de l'éducation aux droits de l'homme à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et à l'Unesco. Au-delà de l'effet multiplicateur avéré et des répercussions de la formation sur le terrain, elle entend continuer à œuvrer dans ce sens en contribuant notamment à la définition et à la promotion de bonnes pratiques et de politiques éducatives au niveau international.

Soutien du canton de Genève

L'expérience des huit premières années montre qu'il existe un réel besoin de formation en droits de l'homme tant au plan national qu'au plan international. Elle témoigne également des difficultés rencontrées par les acteurs des droits de l'homme pour financer des opérations visant à combler ce déficit de formation. Bien que les revenus de l'UEDH aient crû de façon régulière, grâce à des campagnes de recherches de fonds menées pour l'essentiel en Suisse et à une augmentation sensible des frais d'inscription, celle-ci ne peut poursuivre son développement sans une augmentation conséquente de son budget de fonctionnement.

La confiance renouvelée du Département fédéral des affaires étrangères et le soutien accordé tout récemment par le Département fédéral de l'intérieur atteste de la crédibilité et du sérieux de l'UEDH, mais ces financements sont alloués dans le cadre de mandats spécifiques avec des contraintes budgétaires propres. Cette remarque vaut d'ailleurs pour près de 80% des montants alloués à l'UEDH :

1. DFAE / le mandat extérieur

Direction du Développement et de la coopération (DDC)

La formation aux droits de l'homme est conçue comme composante de l'aide au développement. C'est pourquoi les montants alloués doivent être dépensés pour des opérations menées hors de Suisse, la ventilation des frais généraux et des frais de personnel devant en principe refléter cette exigence.

*Division Politique IV, mais aussi Droits et démocratie (Canada),
Communes genevoises et autres*

Ces montants sont exclusivement destinés au financement de bourses pour les participants originaires des zones à risque (femmes autochtones d'Amérique latine, participants originaires d'Afrique francophone, du Maghreb, du Moyen-Orient, etc.).

2. DFI / le mandat intérieur

La subvention allouée se limite aux seules dépenses engagées pour la formation destinée à promouvoir les droits de l'homme et la lutte contre le racisme en Suisse. La décision du DFI est d'ailleurs assortie de conditions précises. Elle fait état de l'impossibilité pour le DFI d'entrer en matière pour un financement complémentaire et de la nécessité de le tenir informé des mesures entreprises pour garantir la consolidation financière de l'UEDH, ces démarches pouvant seules garantir le versement des montants partiels jusqu'en 2005.

3. Loterie Romande

Le montant alloué est réservé aux seules publications.

Ces conditions illustrent assez bien la situation de l'UEDH et la nécessité où elle se trouve de rechercher des financements complémentaires pour assurer son fonctionnement et la pérennité des projets engagés. Les financements alloués à la mise en œuvre des différents projets ne lui permettent pas, en l'état actuel, d'assurer le fonctionnement de l'institution entre les sessions de formation. La fondation engage beaucoup de temps et d'énergie à rechercher des fonds, et son fonctionnement repose, pour une large part, sur le bénévolat. Le temps dépensé pour la recherche de fonds et les limites inhérentes au bénévolat grèvent considérablement le fonctionnement de l'institution et sont deux freins au développement de ces activités.

Actuellement, l'UEDH ne reçoit aucune subvention de la République et canton de Genève malgré son activité intense sur notre territoire. Considérant que ses activités sont conformes aux engagements historiques de Genève en faveur de la paix et de la solidarité internationale, et bénéfique pour l'essor de la Genève internationale et la promotion des droits de l'homme à Genève, il paraît normal que notre canton soutienne la dynamique générée par l'UEDH.

Un financement du Canton de Genève donnerait incontestablement à l'Université d'été un nouvel élan pour le développement de ses activités, mais il permettrait surtout la création d'une structure de fonctionnement permanente qui n'a pu être mise en place à ce jour, faute de moyens spécifiquement alloués à cet effet. Elle permettrait en particulier de rémunérer deux permanents à l'année, auxquels viendraient s'ajouter les personnels recrutés et rémunérés dans le cadre des mandats spécifiques définis par les autres organismes donateurs. La mise en place de cette structure est aujourd'hui indispensable pour mener à bien l'ensemble des projets engagés et répondre aux demandes de collaboration de plus en plus nombreuses dont l'UEDH est saisie chaque année.

Dans ce contexte, nous préconisons d'attribuer une subvention à cette fondation, pour une période de 3 ans, durant laquelle nous pourrions suivre l'activité de l'organisation et évaluer l'impact de notre soutien financier.

Conclusion

En conséquence, nous invitons le Grand Conseil à voter cette subvention annuelle de 160 000 F, montant qui correspond au point V du budget annexé au présent document, «Frais de fonctionnement hors projet», et qui permettra d'assurer le fonctionnement de la fondation et la pérennité des projets engagés.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de bien vouloir réserver un accueil favorable à ce projet de loi et à l'étudier, dans le détail, au sein de la Commission des droits de l'homme (droits de la personne) afin d'assurer la cohérence des actions de l'Etat dans ce domaine, puis au sein de la commission des finances.

Annexe A : Budget 2002 /2003

Annexe B : Conseil de Fondation et Conseil scientifique

Annexe C : Liens avec l'université

Annexe D : Liens avec l'Ecole Instrument de Paix

Annexe E : Prise en charge des voyages des boursiers

ANNEXE A

BUDGET UNIVERSITE D'ETE DES DROITS DE L'HOMME 2002/2003		765 000 CHF
I	FORMATIONS / Mandat extérieur	418 000
	<i>IX^{ème} SESSION</i>	<i>260 000</i>
	Personnel	127 000
	Personnel académique	63 000
	<i>Professeurs</i>	<i>28 000</i>
	<i>Assistants / tuteurs</i>	<i>30 000</i>
	<i>Informaticien formation en ligne</i>	<i>5 000</i>
	Personnel administratif	64 000
	<i>Recherche de fonds</i>	<i>40 000</i>
	<i>Service comptabilité et révision</i>	<i>14 000</i>
	<i>Interprètes</i>	<i>10 000</i>
	Voyages et hébergement	127 000
	Professeurs	20 000
	<i>Hébergement</i>	<i>3 000</i>
	<i>Repas</i>	<i>1 500</i>
	<i>Voyages internationaux</i>	<i>14 000</i>
	Participants	107 000
	<i>40 bourses séjour</i>	<i>45 000</i>
	<i>30 bourses de voyages</i>	<i>60 000</i>
	<i>assurances</i>	<i>2 000</i>
	Réceptions	6 000

FEMMES AUTOCHTONES	60 000
Coûts d'infrastructure	5 000
Personnel	7 000
<i>Coordonnateur</i>	5 000
<i>Assistant</i>	2 000
Voyages et hébergement	48 000
Professeurs	7 500
<i>Logements</i>	1 500
<i>Repas</i>	1 000
<i>Voyages</i>	5 000
Boursiers	40 500
<i>Logements</i>	7 000
<i>Repas</i>	11 000
<i>Voyages</i>	22 500
<i>EDITION / PUBLICATIONS</i>	60 000
Programmes et supports publicitaires	8 000
Photocopies et documents	12 000
Développement site Internet	30 000
Publication recueils de textes	10 000

CENTRE DE DOCUMENTATION	12 000
Personnel	4 000
Documentation	8 000
<i>FRAIS DE BUREAU</i>	23 000
Frais de communication	10 000
Fournitures bureau	8 000
Amortissement équip. informatique	5 000
II <i>PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE LE RACISME EN SUISSE</i>	100 000
Coûts d'infrastructure	8 000
Personnel	40 000
Prestations enseignants	10 000
Transfert vers ONG partenaire (Berne)	22 000
Développement site Internet	15 000
Frais généraux	5 000
III NUIT DES DROITS HUMAINS	6 000

IV RESEAU ET ACTIVITES DE SUIVI	84 000
Personnel	70 000
<i>Coordonnateur réseau</i>	<i>45 000</i>
<i>Informaticien</i>	<i>15 000</i>
Bureau et informatique	14 000
<i>Frais de communications</i>	<i>10 000</i>
<i>Fournitures bureau</i>	<i>4 000</i>
V FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS PROJETS	160 000
Personnel	130 000
<i>Rémunération direction</i>	<i>90 000</i>
<i>Rémunération administratrice (mi-temps)</i>	<i>40 000</i>
Locaux	22 000
<i>Loyer</i>	<i>14 000</i>
<i>Assurances</i>	<i>2 000</i>
<i>Matériel informatique et bureau</i>	<i>6 000</i>
Déplacements direction	8 000

ANNEXE B

Conseil de Fondation et Comité scientifique

Le Conseil de la Fondation de l'Université des droits de l'homme et du droit à l'éducation est composé de trois membres :

Coprésidence :

Alfred Fernandez, directeur général de l'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEL)

Ximena Erazo, haut fonctionnaire au Secrétariat général de la Présidence de la République du Chili, ex-Coordonnatrice du Service Universitaire Latino-américain (SUL)

Membre agissant en qualité de secrétaire :

Kari Bohr, juriste, présidente de la section suisse d'Ushagaram Trust, association œuvrant au développement rural dans la région du Bengale occidental (Inde)

La direction académique et l'administration de l'UEDH ont été confiées à M. Robert Trocmé. Il agit en qualité de directeur de la formation et est responsable devant le Conseil de fondation et le Comité scientifique.

En 1997 l'UEDH s'est dotée d'un **Comité scientifique** réunissant les universitaires et les experts suivants.

- *J. Alvarez Vita*, ambassadeur, ancien vice-président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Pérou
- *J. Barnes*, professeur, London School of Economics, Royaume-Uni
- *B. Burgenmeier*, doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève
- *F. Delperée*, professeur, Faculté de droit, Université de Louvain, Belgique
- *F. Ferrer*, professeur, Faculté des sciences de l'éducation de l'Université autonome de Barcelone
- *Ch. L. Glenn*, professeur, Faculté d'éducation, Boston University, Etats-Unis
- *S. Jenkner*, professeur, Faculté de pédagogie, Université de Hanovre, Allemagne
- *Z. Kedzia*, professeur de droit, conseiller du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme
- *J. L. M. López-Muñiz*, professeur, Faculté de droit, Université de Valladolid, Espagne
- *C. Medina*, professeur de droit, présidente du Comité des droits de l'homme, Nations Unies
- *G. Malinverni*, professeur et directeur du Certificat de formation en droits de l'homme, Université de Genève, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies
- *Ph. Nemo*, professeur, Ecole supérieure de commerce de Paris
- *J. Symonides*, directeur sortant de la Division des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix, UNESCO
- *J. C. Tedesco*, directeur de l'Institut international de planification de l'éducation, UNESCO, Argentine
- *Z. Zachariev*, ancien directeur à l'UNESCO, Bulgarie

La responsabilité du Comité scientifique est exclusivement pédagogique. Il décide des grandes orientations pédagogiques et veille à la cohérence et à l'actualisation des programmes.

Liens avec l'Université de Genève

En 1999 l'UEDH et la Faculté de droit de l'Université de Genève officialisent une collaboration informelle qui remonte à 1995. Dans le prolongement de la formation initiale, l'Université d'été s'associe au Service de la formation continue dans l'élaboration et la mise en place d'un programme à vocation plus juridique, davantage centré sur les problématiques européennes. Depuis lors deux programmes se déroulent parallèlement: un programme plus classique débouchant sur un certificat de formation continue délivré par l'Université de Genève et le programme de l'UEDH proprement dit, à vocation plus pratique et davantage centré sur les problématiques des pays en développement.

La collaboration entre les deux institutions a une vocation exclusivement pédagogique. Elle est sans incidence financière sur le fonctionnement de l'UEDH et se traduit par une participation à la définition des programmes et des échanges de professeurs. Le président de l'UEDH est membre du Comité scientifique du Certificat de formation continue de l'Université de Genève. Réciproquement, le directeur du Certificat est membre du Comité scientifique de l'UEDH. En raison de ses liens privilégiés avec les organisations internationales, l'UEDH assure en outre l'organisation des sessions pratiques à l'ONU pour l'Université de Genève.

*ANNEXE D***L'UEDH et Ecole Instrument de Paix (EIP)**

L'UEDH et l'EIP portent un intérêt commun au droit à l'éducation et à l'éducation aux droits de l'homme. Leurs mandats éducatifs et leurs publics diffèrent cependant et les formations qu'elles organisent sont à certains égards complémentaires.

L'EIP développe des **activités spécifiques relatives à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix**. Consciente du rôle majeur que peut jouer l'école dans ce domaine, l'EIP contribue activement à sensibiliser les **milieux scolaires**, les autorités et l'opinion publique à un tel enseignement. Elle organise chaque année à Genève, dans le cadre du Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix (CIFEDHOP), une session de formation internationale **à l'intention des enseignants et des spécialistes de l'éducation aux droits de l'homme**. **Le projet pédagogique de l'UEDH est plus large** et les formations offertes s'adressent à un public plus diversifié. Elles se déroulent à l'ONU et sont davantage centrées **sur la pratique de la négociation internationale**.

L'UEDH est un forum où l'on débat des contradictions et des limites propres au fonctionnement des mécanismes de protection et des relations complexes qui lient l'évolution des droits de l'homme au développement des sociétés. L'accent porte sur les droits économiques, sociaux et culturels, le droit au développement, la lutte contre le racisme et la xénophobie, la question du genre (droit des femmes), les droits des peuples autochtones et les nouveaux enjeux liés à la mondialisation : bonne gouvernance, lutte contre la corruption.

Le rôle central du droit à l'éducation et de l'éducation aux droits de l'homme fait l'objet d'un module parmi les dix modules proposés, mais l'éducation à la paix ne fait pas partie du programme. L'EIP a été amenée à plusieurs reprises à intervenir sur ces questions.

Enfin, les participants de l'UEDH assistent à titre d'observateurs aux réunions de la Sous-commission des droits de l'homme et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette participation leur permet de prendre la pleine mesure du système de protection des Nations Unies.

*ANNEXE E***Prise en charge des voyages des boursiers**

L'UEDH ne prend en charge les voyages des participants boursiers que dans le cadre de budgets spécialement alloués à cet effet. Les participants bénéficiant de cette prise en charge sont originaires de pays situés dans les zones à risque. L'UEDH effectue une présélection des candidats en fonction des zones géographiques définies par le DFAE (DDC, Division Politique IV) et les autres organismes octroyant des bourses : communes genevoises et ONGs. La sélection définitive des candidats bénéficiaires revient à ces organismes. Un rapport comptable spécifique est remis aux différents bailleurs.

En 2002 les candidats bénéficiant d'une bourse complète couvrant frais d'inscription, de séjour et de voyage étaient originaires des régions suivantes :

Boursiers DFAE : Maghreb 4, Palestine 2 , Iran 1, Niger 4

Programme femmes autochtones (DFAE et Droits et démocratie-Canada) : 8 boursières d'Amérique latine

Boursiers Amnesty : Bénin 1, Brésil 1

Boursiers Communes : Afrique noire 5

Autres : Kosovo 3